

Mesures diverses

Malgré une prévision d'effectifs à nouveau en baisse pour la rentrée 2022 (-2688 élèves pour l'académie, dont -1 196 pour le département du Haut-Rhin), l'académie de Strasbourg a bénéficié d'une dotation de 22 moyens d'enseignement pour le 1er degré.

Ces moyens d'enseignement sont répartis ainsi :

- * 14 moyens d'enseignement pour le Bas-Rhin
- * 8 moyens d'enseignement pour le Haut-Rhin

Limiter à 24 élèves par classe les effectifs des classes de grande section, CP et CE1 sur tous les territoires

Complémentaire à l'effort initial mené en éducation prioritaire, la limitation à 24 élèves se poursuit dans tous les territoires et a fait l'objet d'une étude attentive dans toutes les écoles du département. Pour les classes de la voie bilingue, les contraintes spécifiques liées à l'enseignement de langue régionale à parité horaire, en particulier en termes de ressources humaines, peuvent conduire à des arbitrages qui ne permettent pas d'atteindre la cible des 24 élèves par classe. C'est la raison pour laquelle il importe de veiller à ne pas dépasser les effectifs cibles déterminés pour ces classes. Une attention particulière sera portée cette année sur ce point, de manière aussi à renforcer la continuité du parcours bilingue des élèves qui en bénéficient et d'éviter les ruptures dommageables en cours de parcours.

L'école inclusive : accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers

La scolarisation des élèves en situation de handicap accompagnés ou non est en constante progression. Afin de consolider le déploiement des PIAL et de renforcer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, un certain nombre de postes sont créés à la rentrée 2022 au sein de la circonscription de l'ASH du département. Deux points en particulier ont retenu l'attention dans la préparation de rentrée :

- La charge de travail des enseignants référents, très conséquente, nécessite un effort budgétaire exceptionnel ;
- Les priorités départementales, portant notamment sur :
 - La mise en œuvre des PIAL et la gestion des AESH
 - Une meilleure prise en compte de certains troubles du comportement

Améliorer les conditions d'exercice en circonscription

L'amélioration des conditions d'exercice des directeurs d'école se poursuit par l'augmentation du temps de décharge pour les écoles de 6 et 7 classes et la mise en place d'une décharge totale pour les écoles dès 12 classes.

Les décharges de direction ont fait l'objet d'une étude exhaustive afin de faire le point sur les décharges attribuées à titre exceptionnel à la rentrée 2021 et de mettre en place le nouveau régime de décharges à la rentrée 2022.

Un effort particulier est également réalisé afin de renforcer la capacité d'action des circonscriptions, en appui des équipes actuelles.

RESTRUCTURATION DU RÉSEAU DES ÉCOLES

Projets de regroupements et/ou fusions de direction d'écoles (à l'étude) :

Circonscription d'Altkirch

- ~~Projet d'élargissement de RPI dispersés entre le RPI Oltingue/Biederthal/Wolschwiller et le RPI Fislis/Linsdorf/Bettlach et projet de fusion de l'école primaire intercommunale du RPI Oltingue/Biederthal/Wolschwiller (0681406J) avec l'école primaire intercommunale du RPI Fislis/Linsdorf/Bettlach (0680462H) à la rentrée 2022. Direction unique 8 classes à l'école primaire intercommunale du Fislis/Linsdorf/Bettlach (incidence décharge de direction +0,08). En conformité avec les délibérations du Syndicat intercommunal périscolaire et Scolaire « Birsig à l'III » en date du 29/03/2021 et du Syndicat intercommunal scolaire du RPI Fislis/Linsdorf/Bettlach en date du 13/04/2021, des conseils municipaux de la commune d'Oltingue en date du 29/06/2021, de la commune de Bettlach en date du 08/07/2021, de Linsdorf en date du 13/07/2021, de la commune de Wolschwiller en date du 19/07/2021 et de la commune de Fislis en date du 01/08/2021. En attente de la délibération du conseil municipal de Biederthal.~~
- ~~Projet d'élargissement de RPI dispersés entre le RPI Oltingue/Biederthal/Wolschwiller et le RPI Fislis/Linsdorf/Bettlach et projet de fusion de l'école primaire intercommunale du RPI Oltingue/Biederthal/Wolschwiller (0681406J) avec l'école primaire intercommunale du RPI Fislis/Linsdorf/Bettlach (0680462H) à la rentrée 2022. En attente des délibérations des 2 syndicats intercommunaux et des délibérations des conseils municipaux des 6 communes.~~
- ~~Projet d'adhésion de la commune de Durlinsdorf au RPI Oberlarg/Courtavon/Levoncourt/Liebsdorf et projet de fusion de l'école primaire de Durlinsdorf (0681451H) avec l'école primaire intercommunale du RPI Oberlarg/Courtavon/Levoncourt/Liebsdorf (0680450V) à la rentrée 2022. Direction unique 6 classes à l'école primaire intercommunale du RPI Oberlarg/Courtavon/Levoncourt/Liebsdorf (incidence décharge de direction +0,25). En conformité avec les délibérations des conseils municipaux de la commune de Courtavon en date du 23/03/2021 et la commune de Durlinsdorf en date du 18/11/2021. En attente des délibérations des 3 conseils municipaux et du syndicat intercommunal scolaire.~~
- ~~Projet d'adhésion de la commune de Durlinsdorf au RPI Oberlarg/Courtavon/Levoncourt/Liebsdorf à la rentrée 2022. En conformité avec les délibérations des conseils municipaux des communes de Courtavon en date du 16/09/2021, de Durlinsdorf en date du 18/11/2021, d'Oberlarg en date du 30/11/2021, de Liebsdorf en date du 22/12/2021 et de Levoncourt en date du 23/12/2021. En attente de la délibération du SIAS Oberlarg/Courtavon/Levoncourt/Liebsdorf.~~
- ~~Projet de fusion de l'école primaire de Durlinsdorf (0681451H) avec l'école primaire intercommunale du RPI Oberlarg/Courtavon/Levoncourt/Liebsdorf (0680450V) à la rentrée 2022. Direction unique 5 classes à l'école primaire intercommunale du RPI Oberlarg/Courtavon/Levoncourt/Liebsdorf (maintien de la décharge de direction à 0,25 à titre exceptionnel). En attente de la délibération du SIAS Oberlarg/Courtavon/Levoncourt/Liebsdorf et des délibérations des conseils municipaux de chaque commune.~~
- ~~Projet de convention d'élargissement de RPI entre les communes du RPI Emlingen/Heiwiller/Obermorschwiller/Schwoben, Tagsdorf et Wittersdorf concernant l'accueil des élèves des classes élémentaires à la rentrée 2022. En conformité avec les délibérations des conseils municipaux des communes de Heiwiller en date du 09/04/2021, de Emlingen en date du 06/04/2021, du SIAS Emlingen/Obermorschwiller/Heiwiller/Schwoben/Tagsdorf en date du 24/06/2021. En attente des 4 autres délibérations. La scolarisation des élèves de maternelle de Wittersdorf s'effectue à l'école maternelle intercommunale du RPI Emlingen/Obermorschwiller/Heiwiller/Schwoben/Tagsdorf en conformité avec la délibération du SIAS Emlingen/Obermorschwiller/Heiwiller/Schwoben/Tagsdorf et l'avenant n° 2 de la convention entre le SIAS et la commune de Wittersdorf en date du 24/06/2021.~~
- ~~Projet de convention entre les communes du RPI Emlingen/Heiwiller/Obermorschwiller/Schwoben, la commune de Tagsdorf et la commune de Wittersdorf concernant l'accueil des élèves des classes élémentaires à la rentrée 2021. En conformité avec les délibérations des conseils municipaux des communes de Heiwiller en date du 09/04/2021, de Emlingen en date du 06/04/2021, de Tagsdorf en date du 11/04/2021 et du SIAS Emlingen/Obermorschwiller/Heiwiller/Schwoben/Tagsdorf en date du~~

24/06/2021. En attente des délibérations des conseils municipaux des communes d'Obermorschwiller, de Schwoben et de Wittersdorf.

- Projet d'avenant n°2 à la convention du 20/06/2019 entre le SIAS Emlingen/Heiwiller/Obermorschwiller/Schwoben/Tagsdorf et la commune de Wittersdorf concernant l'accueil d'enfants à la rentrée 2021. En conformité avec l'avenant n°2 signé par la présidente du SIAS, habilitée par une délibération du comité syndical du 30/03/2021. En attente de la délibération du conseil municipal de la commune de Wittersdorf.

Circonscription de Guebwiller

Projet de fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Meyenheim à la rentrée 2022. En attente de la délibération de la commune de Meyenheim (projet de construction d'une nouvelle école à Meyenheim).

Circonscription d'Ingersheim

Projet de fusion de l'école primaire « Les Hirondelles » de Sigolsheim (Kaysersberg Vignoble) avec l'école primaire « Les Crécelles » de Kientzheim (Kaysersberg Vignoble). Projet de construction d'une nouvelle école primaire à la rentrée 2023 ou à la rentrée 2024.

Circonscription de Riedisheim

Projet de dissolution du RPI Rantzwiller/Koetzingue à la rentrée 2022. En attente des délibérations des conseils municipaux de chaque commune.

Circonscription de Wittenheim

Projet de fusion des écoles de la commune de Baldersheim). Projet de construction d'une nouvelle école primaire à la rentrée 2023 ou à la rentrée 2024 ou plus.

Création de regroupement et fusions de directions d'écoles (actés) :

Circonscription d'Altkirch

Fusion des 2 postes de direction entre la direction de l'école primaire intercommunale du RPI Oltingue/Biederthal/Wolschwiller (0681406J) et la direction de l'école primaire intercommunale du RPI Fislis/Linsdorf/Bettlach (0680462H) à la rentrée 2021. Direction unique 8 classes à l'école primaire intercommunale du Fislis/Linsdorf/Bettlach (maintien de la décharge de direction à 0,5 à titre exceptionnel). En conformité avec les délibérations du Syndicat intercommunal périscolaire et Scolaire « Birsig à l'ill » en date du 29/03/2021 et du Syndicat intercommunal scolaire du RPI Fislis/Linsdorf/Bettlach en date du 13/04/2021, des délibérations des conseils municipaux de la commune d'Oltingue en date du 29/06/2021, de la commune de Biederthal en date du 05/07/2021, de la commune de Bettlach en date du 08/07/2021, de la commune de Linsdorf en date du 13/07/2021, de la commune de Wolschwiller en date du 19/07/2021 et de la commune de Fislis en date du 01/08/2021.

Circonscription de Guebwiller

Conformément à la délibération du conseil municipal de la commune de Hartmannswiller en date du 22/06/2021, la commune de Hartmannswiller quitte le regroupement pédagogique dispersé de Jungholtz/Hartmannswiller/Wuenheim/Rimbach-prèsGuebwiller/Rimbach-Zell à compter de la rentrée 2022.

Création d'un RPI concentré entre les communes de Berrwiller et de Hartmannswiller à compter de la rentrée 2022. Direction 7 classes à l'école primaire « Les Trois collines » de Berrwiller. En conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune de Berrwiller en date du 1^{er} juillet 2021 et des délibérations du conseil municipal de la commune de Hartmannswiller en date du 22/06/2021 et en date du 1^{er} juillet 2021. Toutes les classes seront à Berrwiller.

Circonscription de Thann

Conformément aux délibérations des conseils municipaux des communes de Mitzach en date du 05/11/2021 et de Husseren-Wesserling en date du 07/12/2021, le regroupement pédagogique dispersé devient

regroupement pédagogique concentré à compter de la rentrée 2022. Toutes les classes seront à Husseren-Wesserling.

Action 1 — Enseignement préélémentaire

- Fermetures d'école :

Projet de fermeture de l'école maternelle « Les Primevères » de Colmar (0681841G — circonscription de Colmar). En attente de la délibération du conseil municipal de la ville de Colmar.

Projet de fermeture de l'école maternelle « Robert Desnos » d'Illzach (0681423C — circonscription de Wittenheim). En attente de la délibération du conseil municipal de la ville d'Illzach.

- Poste de direction :

Le poste de direction maternelle de l'école primaire « Eugène Wacker » de Richwiller (0681555W) devient une direction élémentaire à la rentrée 2022.

- Classe TPS :

Fermeture d'une classe TPS :

- Ville de Mulhouse : fermeture d'une classe TPS.
Fermeture d'une classe TPS à l'école maternelle « Les Tonneliers » 0680628N de Mulhouse 3.

- Dispositif classes « GS dédoublée » :

Classe « GS dédoublée » : ouverture de 3 classes « GS dédoublée ».

- En REP+ : ouverture de 3 classes « GS dédoublée ».

1. Ville de Colmar : ouverture d'une classe « GS dédoublée ».

Ouverture d'une classe « GS dédoublée » à l'école maternelle « Anne Frank » 0681354C

2. Ville de Mulhouse : ouverture de 2 classes « GS dédoublée ».

Ouverture d'une classe « GS dédoublée » à l'école maternelle « Les Tonneliers »
0680628N de Mulhouse 3,

Ouverture d'une classe « GS dédoublée » au groupe scolaire « La Fontaine » 0680996N
de Mulhouse 1,

Classes « GS dédoublée » : fermeture de 8 classes « GS dédoublée ».

-En REP+ : fermeture de 8 classes « GS dédoublée ».

1. Ville de Mulhouse : fermeture de 8 classes « GS dédoublée ».

Fermeture d'une classe « GS dédoublée » à l'école maternelle « Albert Camus »
0681026W de Mulhouse 1,

Fermeture d'une classe « GS dédoublée » à l'école maternelle « Jacques Prévert »
0681042N de Mulhouse 1,

Fermeture d'une classe « GS dédoublée » à l'école maternelle « Henri Reber » 0681043P
de Mulhouse 1,

Fermeture d'une classe « GS dédoublée » à l'école maternelle « Sébastien Brant »
0681025V de Mulhouse 1,

Fermeture d'une classe « GS dédoublée » à l'école maternelle « Jules Verne » 0681245J
de Mulhouse 1,

Fermeture d'une classe « GS dédoublée » à l'école maternelle « Pranard » 0681374Z de
Mulhouse 1,

Fermeture d'une classe « GS dédoublée » à l'école maternelle « Dieppe » 0681145A de
Mulhouse 2,

Fermeture d'une classe « GS dédoublée » à l'école maternelle « Plein Ciel » 0681525N
de Mulhouse 1.

Action 2 — Enseignement élémentaire

- Changement de statut d'une école :

L'école élémentaire d'application « Jean-Jacques Rousseau » de Colmar (0680191N) devient une école élémentaire ordinaire.

- Postes de direction :

Transformation du poste de direction monolingue en poste de direction bilingue LCR à l'école élémentaire « Koechlin » de Hombourg.

Le poste de direction maternelle de l'école primaire « Eugène Wacker » de Richwiller (0681555W) devient une direction élémentaire à la rentrée 2022.

- Classes d'application :

Les 4 classes d'application à l'école élémentaire d'application « Jean-Jacques Rousseau » de Colmar (0680191N) deviennent des classes ordinaires.

- Classe bilingue LCR :

Transformation d'une classe bilingue ordinaire en classe bilingue LCR en élémentaire à l'école primaires « Les Nivéoles » de Waldighoffen (0680757D).

- Dispositif classes « CP dédoublé » et « CE1 dédoublé » :

En REP+ :

* Fermeture de 5 classes « CP dédoublé » en REP+ :

Ville de Colmar :

Fermeture de la 6^{ème} classe « CP dédoublé » à l'école élémentaire « Saint-Exupéry » de Colmar 0681185U

Ville de Mulhouse :

Fermeture de la 6^{ème} classe « CP dédoublé » à l'école élémentaire « Thérèse » de Mulhouse 1 0681789A

Fermeture de la 6^{ème} classe « CP dédoublé » à l'école élémentaire « Cour de Lorraine » de Mulhouse 3 0681002V

Fermeture de la 5^{ème} classe « CP dédoublé » à l'école élémentaire « Jean Zay » de Mulhouse 1 0681307B

Fermeture de la 4^{ème} classe « CP dédoublé » à l'école élémentaire « Nordfeld » de Mulhouse 2 0680984A

* Ouverture d'une classe « CE1 dédoublé » en REP+ :

Ville de Colmar :

Ouverture de la 6^{ème} classe « CE1 dédoublé » à l'école élémentaire « Saint-Exupéry » de Colmar 0681185U

* Fermeture d'une classe « CE1 dédoublé » en REP+ :

Ville de Mulhouse :

Fermeture de la 5^{ème} classe « CE1 dédoublé » à l'école élémentaire « Koechlin » de Mulhouse 3 0681508V

Action 3 — Besoins éducatifs particuliers

Ulis école : ouverture de 3 Ulis école

Ouverture d'une Ulis école à l'école élémentaire « Louis Pergaud 2 » de Mulhouse 1 (0681143Y),
Ouverture d'une Ulis école dans la circonscription de Mulhouse 2 (implantation à définir),
Ouverture d'une Ulis école dans la circonscription de Wittelsheim (implantation à définir).

Établissements spécialisés :

Ouverture d'un poste UEMA (implantation et rattachement à définir).

ASH :

Ouverture de 5 postes « Référent A.S.H » => (implantation et rattachement à définir).
Ouverture d'un poste de professeur ressource élèves en difficulté à expression comportementale.
Ouverture d'un chargé de mission PIAL.

Action 4 — Formation

- Postes destinés au renforcement des PEMF
Création de 3 supports de décharge de PEMF soit 1 ETP (implantations à définir).
- Postes « Action de formation Éducation prioritaire »
Le poste implanté au Groupe Scolaire « La Fontaine » 0680996N de Mulhouse 1 sera implanté à l'école élémentaire « Furstenberger » 0681311F de Mulhouse 1 à la rentrée 2022.

Action 5 — Remplacement

Néant

Action 6 — Pilotage – encadrement

Postes de conseillers pédagogiques :

- Ouverture d'un demi-poste conseiller pédagogique « généraliste » par circonscription, soit 7,5 postes.
- Circonscription d'Andolsheim (0681986P) : transformation du poste de conseiller pédagogique « EPS » en poste de conseiller pédagogique « généraliste ».
- Ouverture d'un poste conseiller pédagogique départemental « Mathématiques » rattaché à la circonscription de Wittelsheim (0681709N).

Décharges de direction à titre exceptionnel non maintenues

Circonscription d'Altkirch

École primaire « L'Envol du Petit Prince » de Hirsingue 0681803R (9 classes) : 0,75 au lieu de 0,50 à titre exceptionnel. Cette décharge exceptionnelle n'est pas maintenue (9 classes – 0,50).

Circonscription d'Andolsheim

Groupe scolaire « La Porte du Ried » de Porte du Ried (0680488L) : 0,5 au lieu de 0,33 à titre exceptionnel. Cette décharge exceptionnelle n'est pas maintenue (8 classes – 0,33).

Circonscription de Colmar

École élémentaire « Saint-Nicolas » de Colmar 0680199X (7 classes) : 0,33 au lieu de 0,25. Cette école, à 7 classes, a une décharge de 0,33 de droit.

École primaire « Serpentine » de Colmar 0680200Y (12 classes R2021) : 1 au lieu de 0,75 (13 classes R2021). Cette école, à 12 classes, a une décharge complète de droit.

École primaire « Louis Pasteur » de Colmar 0680189L (12 classes) : 1 au lieu de 0,75 (13 classes R2021). Cette école, à 12 classes, a une décharge complète de droit.

École primaire « Jean Macé » de Colmar 0681630C (13 classes) : 1 au lieu de 0,75. Cette école, à 13 classes, a une décharge complète de droit.

Circonscription de Mulhouse 3

École maternelle « Christian Zuber » de Mulhouse 3 0681028Y (12 classes) : 1 au lieu de 0,50 à titre exceptionnel pour la difficulté scolaire et pour coordonnateur PIAL. Cette école, à 13 classes, a une décharge complète de droit.

Circonscription de Wintzenheim

École élémentaire « Antoine de Saint-Exupéry » de Wettolsheim 0681514B (7 classes R2021) : 0,5 au lieu de 0,25 à titre exceptionnel. Cette décharge exceptionnelle n'est pas maintenue (4 classes – 0,25).

Circonscription de Wittelsheim

École primaire « Graffenwald » de Wittelsheim 0681301V (9 classes R2021) : 0,5 au lieu de 0,25 à titre exceptionnel pour 1 an. Cette décharge exceptionnelle n'est pas maintenue (6 classes – 0,33).

École primaire « Alfred Giess » de Morschwiller-le-Bas 0680918D (15 classes) : 1 au lieu de 0,75 (13 classes R2021). Cette école, à 15 classes, a une décharge complète de droit.

Circonscription de Wittenheim

École élémentaire « Groupe Scolaire Curie-Freinet » de Wittenheim 0680972M (13 classes) : 1 au lieu de 0,75 (13 classes R2021). Cette école, à 13 classes, a une décharge complète de droit.

Maintien décharges de direction à titre exceptionnel :

Circonscription d'Altkirch

École primaire intercommunale du RPI Fislis/Linsdorf/Bettlach (0680462H) : 0,50 de décharge de direction au lieu de 0,33 (8 classes). Projet d'élargissement de RPI dispersés entre le RPI Oltingue/Biederthal/Wolschwiller et le RPI Fislis/Linsdorf/Bettlach et projet de fusion des écoles avec l'école primaire intercommunale du RPI Oltingue/Biederthal/Wolschwiller 0681406J (5 classes) à titre exceptionnel pour la construction du RPC et afin de poser les bases d'un travail collaboratif et créer les conditions d'un fonctionnement optimisé entre les 4 structures qui composent cet ensemble ainsi qu'avec les mairies.

École primaire intercommunale du RPI Oberlarg/Courtavon/Levoncourt/Liebsdorf (0680450V) : 0,25 de décharge de direction (5 classes - Projet d'adhésion de la commune de Durlinsdorf au RPI Oberlarg/Courtavon/Levoncourt/Liebsdorf et projet de fusion des 2 écoles avec l'école primaire de Durlinsdorf 0681451H (2 classes) à titre exceptionnel pour la construction du RPC.

Circonscription de Colmar

École élémentaire d'Application « Jean-Jacques Rousseau » de Colmar 0680191N (6 classes) : 1 au lieu de 0,33 à titre exceptionnel pour un an

Circonscription d'Ingersheim

École primaire intercommunale du RPI Bennwihr/Mittelwihr/Zellenberg/Riquewihr 0680774X (11 classes) : 1 au lieu de 0,50 à titre exceptionnel au titre de la multiplicité du nombre de sites dans ce RPI

École élémentaire « André Aalberg » de Sainte-Marie-aux-Mines 0681410N (7 classes) : 0,5 au lieu de 0,33.

Circonscription de Mulhouse 3

École maternelle « Porte du Miroir » de Mulhouse 3 0681460T (8 classes) : 0,5 au lieu de 0,33 à titre exceptionnel pour la difficulté scolaire.

École primaire « Illberg » de Mulhouse 3 0682073J (8 classes) : 0,67 au lieu de 0,33 à titre exceptionnel.

Circonscription de Wintzenheim

École élémentaire de Munster 0681507U (10 classes) : décharge complète au lieu de 0,5 (PIAL, CADA et Ulis).

Nouvelle grille pour les décharges de direction :



Maternelles	Ordinaires	REP et REP+
6 jours / an	1 classe	1 classe
12 jours / an	2 et 3 classes	2 et 3 classes
¼ de décharge	4 et 5 classes	4 et 5 classes
⅓ de décharge	6 à 8 classes	6 à 7 classes
½ décharge	9 à 11 classes	8 à 11 classes
Décharge totale	12 classes et plus	12 classes et plus

Elémentaires	Ordinaires	REP et REP+
6 jours / an	1 classe	1 classe
12 jours / an	2 et 3 classes	2 et 3 classes
¼ de décharge	4 et 5 classes	4 et 5 classes
⅓ de décharge	6 à 8 classes	6 à 7 classes
½ décharge	9 à 11 classes	8 à 11 classes
Décharge totale	12 classes et plus	12 classes et plus

Action 7 — Personnels en situations diverses

Néant

éducation